

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-271/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons et annulant une autorisation précédente

n° 71-271/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
16 février 1971

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro
10 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Le Est annulée l'autorisation avant entraîné l'octroi d'une licence de 1^o classe à M. Berthelot pour 1 bar < Les Tritons ». Mme Fracasso est autorisée à exploiter une licence de 1 classe (débitants vendant toutes boissons à consommer sur place ou à emporter) au bar «Les Tritons», sis plage du Soleil à Djibouti.